

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

BOIS PRECIEUX DE MADAGASCAR

L'annexe au présent document a été soumise par l'organe de gestion CITES du Madagascar^{*}.

^{*} Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

Document de travail pour la 62ème réunion du CP CITES

Bois précieux de Madagascar

Juillet 2012

*Ce document retrace les efforts et achèvements de Madagascar pour l'inscription des bois précieux endémiques de l'île dans les genres *Dalbergia* et *Diospyros* dans l'annexe III de la CITES. Il relate également les initiatives futures ainsi que les engagements des partenaires pour leur inscription dans l'annexe II lors de la 16ème Conférence des Parties qui se tiendra à Bangkok au mois de Mars 2013.*

SOMMAIRE

EXECUTIVE SUMMARY.....	4
I. CONTEXTE.....	5
II. INSCRIPTION A L'ANNEXE III DE LA CITES	6
1. EFFORTS DE RECHERCHE	6
a) Etat de stock et viabilité.....	6
b) Identification anatomique	7
2. EFFORTS DE PARTENARIAT	8
3. EFFORTS EN MATIERE DE LEGISLATION	8
III. INSCRIPTION DANS L'ANNEXE II DE LA CITES	9
1. EFFORTS EN COURS	9
a) Analyse taxonomique (MBG).....	9
2. ETAPES SUIVANTES.....	9
a) Statut de conservation des bois d'ébènes	9
b) Etat de stock exploitable.....	10
c) Identification.....	10
IV. PLAN D'ACTION	11

GLOSSAIRE

AS Flore : Autorité Scientifique Flore
AVG : Association Voahary Gasy
BGCI : Botanical Garden Conservation International
DBEV : Département de Biologie et Ecologie Végétale
DVRN : Direction de la Valorisation des Ressources Naturelles - MEF
GSPM : Groupe des Spécialistes des Plantes de Madagascar
ITTO : International Tropical Tree Organization
MBG : Missouri Botanical Garden
MEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts
MRAP : Musée Royal d'Afrique Centrale (Belgique)
OG : Organe de Gestion CITES
OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux
RBG Kew : Royal Botanical Garden at Kew
SEP : Sud Expert Plant
UICN : Union International de la Conservation de la Nature
WWF : World Wildlife Fund for Nature

EXECUTIVE SUMMARY

The diversity of precious wood species in Madagascar - with about 169 described and more than 100 to be named within the genera *Dalbergia* and *Diospyros* in the near future- reflects the rich biodiversity this island harbors. The ongoing political turmoil that led to an unprecedented environmental crisis has been epitomized by uncontrolled illegal logging of rosewoods that affected even the core of flagship protected areas. This is just an illustration of the deeply ingrained governance problems in the management of its natural capital the country has struggled to combat for years.

In 2008, even before the crisis began, the CITES authorities in Madagascar started preliminary works to enlist the precious wood species in CITES appendices. This move was endorsed by the 2010 CoP15 in Qatar which explicitly in its Decision 15.97 recommended that “Species of *Dalbergia* and *Diospyros* endemic to Madagascar are a priority for inclusion in Appendix II of the Convention at the 16th meeting of the Conference of the Parties.”(5b). Thanks to a partnership-oriented strategy that targeted both national and international NGOs and institutions like WWF, ITTO, BGCI, SEP, RBG Kew etc., the national scientific authority was able for the first time to get an insight about the viability and stocks of precious wood across different ecosystems outside protected areas. The results showed that almost all populations of precious woods were disturbed and all mature and exploitable individuals are all gone. Most worryingly, some species exhibit no regeneration at all in some areas, indicating that local extinctions will happen in the foreseen future if current pressures are not abated.

The adoption of the national decree “2010-141” in March 2010 to stem the precious wood hemorrhage was the milestone that led to the effective enlisting of Madagascar’s *Dalbergia* and *Diospyros* species in CITES III appendix, a stepping stage towards appendix II. This national commitment resulted in other partners such as the Norway and MRAC to join in and support Madagascar initiatives.

The process of enlisting Madagascar’s *Dalbergia* and *Diospyros* genera got a momentum in 2012 with the adoption by the Plant Committee during its 20th meeting in Ireland of a roadmap towards Appendix II. A Chatham House round table (London, April 2012) that saw the participation of the biggest environment civil society (AVG) in Madagascar and a representative from the government embraced the same priority as well as the establishment of a traceability system for precious woods.



Outside Marojejy National Park, Northeast Madagascar
© WWF Madagascar / Chris Maluszynski

A string of converging efforts including taxonomic reviews, satellite imagery analysis combined with field inventory works both inside and outside protected areas, exploration of distinctive anatomic features between *Dalbergia* and *Diospyros* genera and between rosewood and palissander species is underway or to be launched in the next few weeks to provide robust scientific arguments for the listing. A detailed work plan of past, present and near future activities is outlined at the end of this document to get a snapshot of Madagascar’s achievement and the way ahead.

I. CONTEXTE



Les forêts Malgaches abritent une biodiversité exceptionnelle
© WWF Madagascar / Martina Lippuner

Madagascar est reconnu mondialement par la grande diversification des espèces végétales avec 12 000 à 14 000 espèces dont 90 % sont endémiques, c'est-à-dire propres à l'île-continent malgache. Elles sont réparties dans 289 familles et parmi lesquelles la famille des *Fabaceae* à laquelle appartiennent les espèces de *Dalbergia* connues localement sous le nom de Andramena (Bois de rose) ou Voamboana (Palissandre), et la famille des *Ebenaceae* avec les espèces de *Diospyros* (Hazomainity) ou bois d'ébène. Ces 2 familles ont été décrites dans la flore de Madagascar et des Comores et dans de nombreux ouvrages depuis 1921. Elles présentent une importance scientifique, écologique et économique. Plus de 170 espèces de bois précieux existent à Madagascar : 49 espèces endémiques pour *Dalbergia* (Bossier et Rabevohitra, 2005) et 120 pour *Diospyros* (Lowry et al, 2010). Les espèces sont exploitées et valorisées par leur bois dur, dense et pour leur aspect ornemental.

L'évolution de la situation à Madagascar au cours de ces dernières années en matière de commerce illicite de bois précieux a suscité de nombreuses réactions et de l'inquiétude au niveau international et ces ressources en bois sont désormais confrontées aux problèmes généraux de dégradation écologique et de gestion rationnelle. Les forêts malgaches abritant les espèces de *Dalbergia* et *Diospyros* sont soumises actuellement à de nombreuses menaces et pressions d'origine diverses pouvant entraîner la dégradation pratiquement irréversible des écosystèmes naturels et la disparition de nombreuses espèces. Les principales menaces enregistrées sont les défrichements, les feux de brousse, les cultures sur brûlis et surtout les exploitations sélectives pour le commerce local et international. Seulement 33 espèces dont 31 appartenant au genre *Dalbergia* et 2 au genre *Diospyros* ont des statuts de conservation au niveau national. Au niveau de l'UICN, 44 espèces de *Dalbergia* ont été évaluées et aucune du genre *Diospyros*.

Des textes législatifs (arrêtés, décrets, loi forestière) ont été publiés par les gouvernements malgaches successifs pour la conservation et la gestion rationnelle du patrimoine forestier comprenant les ressources naturelles en bois de rose et bois d'ébène.

Les différentes réglementations en vigueur laissent apparaître les points suivants :

- la non-conformité des décisions par rapports aux lois ;

- les irrégularités sur la forme concernant l'utilisation des règles d'élaboration des textes normatifs et des visas ;
- l'insuffisance de relations entre les textes et les fondements sociaux, techniques et scientifiques ;
- la violation des procédures et détournement du pouvoir des textes.

Au niveau international, il existe toujours un flou sur la compréhension et la définition de la légalité des bois, engendrant des données formellement irrecevables concernant la proportion des bois précieux illégaux sur le marché.

A ce jour, les balises réglementaires au niveau national n'ont pas permis de manière efficace à endiguer l'exploitation illicite de ces ressources, exploitation qui ne cesse de s'aggraver ces dernières années. En effet, des centaines de conteneurs de bois précieux sans autorisation d'exploiter car provenant pour la plupart des aires protégées continuent à sortir du pays, confirmant ainsi l'échec du contrôle étatique de l'exploitation et ce à plusieurs niveaux.

Face à ces différents problèmes et suite à la décision 15.97 de la 15^{ème} Conférence des Parties de la CITES à Qatar, le Gouvernement de Madagascar a manifesté la volonté d'utiliser la Convention CITES pour mieux préserver ses richesses naturelles et chercher l'appui des pays membres à collaborer pour que le commerce des bois précieux soit durable et qu'il ne menace pas la viabilité à long terme des espèces concernées.

Pour les raisons suivantes : (1) insuffisance de données écologiques et biologiques disponible, (2) nécessité d'une révision taxonomique des espèces du genre *Diospyros*, (3) nécessité de la révision des textes et lois en vigueur, et (4) problèmes d'identification, l'intégration des espèces de bois précieux dans les annexes de la CITES a été effectuée en deux étapes :

- Premièrement, l'intégration des espèces en Annexe III afin d'obtenir le soutien des pays ou des organisations/tiers sur le plan international pour le suivi du commerce de ces espèces en dehors du pays et la mise en place de mesures nationales par des moyens de contrôle au niveau des importations ;
- Deuxièmement, l'intégration des espèces dans l'annexe II de la CITES afin d'assurer que toute exportation soit accompagnée d'un permis CITES qui atteste que les spécimens ont été collectés conformément aux lois en vigueur et par des méthodes non préjudiciables à la survie des espèces.

II. INSCRIPTION A L'ANNEXE III DE LA CITES

En 2011, Madagascar a été notifié formellement de l'inscription de 109 espèces dont 5 du genre *Dalbergia* et 104 du genre *Diospyros* dans l'Annexe III de la CITES. Ce résultat est l'aboutissement d'un long effort de recherche, de développement de texte légal et de partenariat qui ont permis d'avoir pour la première fois des données de terrain sur l'état de santé des bois précieux.

1. EFFORTS DE RECHERCHE

a) Etat de stock et viabilité

Depuis 2008, des capitalisations des données existantes et des inventaires sur le terrain ont été effectuées pour évaluer l'état de stock en bois de quelques espèces de *Dalbergia* et de *Diospyros* de Madagascar.

En, 2009, grâce à l'appui de ses partenaires, l'Autorité Scientifique CITES a commissionné l'évaluation de la viabilité des espèces de bois précieux par des études de quantification in-

situ dans deux sites écologiquement différents, l'un dans une forêt humide (Andranomenahely, Région SAVA), l'autre dans une forêt sèche (Andranopasy, Région MENABE). Des études similaires ont ensuite été entreprises dans d'autres régions de Madagascar comme le Nord-ouest (Ankarafantsika), le Nord-est (Tsaramandroso), le Sud-ouest (Kirindy) et le Sud-est (Mahabo-Mananivo, Manombo). Ces études révèlent que les individus matures sont rares et que le stock d'individus exploitables sont quasi-inexistants dans tous les sites visités. Pour certaines espèces, aucune régénération n'a été observée dans au moins deux sites, ce qui suggère des risques d'extinction locale pour elles dans les années à venir. C'est le cas de *Dalbergia chlorocarpa*, *D. monticola*, *Diospyros haplostylis*, *D. aff pervillei*, *D. cf calophylla* et *D. perrieri*. Par ailleurs ces études ont permis l'obtention d'informations détaillées sur la santé et les menaces touchant 19 espèces¹ qui ont été identifiées comme les plus commercialisées: 47% d'entre elles ont une mauvaise régénération et 74% ont des populations perturbées tandis que les densités et biovolumes varient respectivement entre 10 et 900 individus par hectare et 0.17 et 95.55 m³/ha.

Tous ces études ont été toutefois effectués en dehors des zones protégées et ces résultats ne permettent pas à ce stade d'établir un plan de gestion adéquat pour les espèces étudiées.



Socle d'un arbre de la famille de *Dalbergia*
© WWF Madagascar / Chris Maluszynski

b) Identification anatomique

Pour pallier au problème d'identification des espèces au niveau du genre, des études anatomiques ont été initiées et entreprises pour 10 espèces parmi les plus commercialisées. Les objectifs étaient d'identifier les caractéristiques anatomiques distinctifs de chaque genre et entre eux ainsi que les caractères distinctifs existant entre 2 espèces d'un même genre. Les

¹ *Dalbergia louvelii*, *D. normandii*, *D. monticola*, *D. purpurascens*, *D. xerophila*. 6 bois de palissandre : *Dalbergia abrahamii*, *D. baronii*, *D. greveana*, *D. madagascariensis*, *D. mollis* et *D. trichocarpa* et 8 espèces de bois d'ébène : *Diospyros aculeata*, *D. bernieri*, *D. calophylla*, *D. gracilipes*, *D. haplostylis*, *D. perrieri*, *D. sakalavarum* et *Diospyros toxicaria*.

espèces étudiées sont : 3 espèces de *Diospyros* *D. aculeata*, *D. sakalavarum* et *D. toxicaria*, et 7 espèces de *Dalbergia* : *D. abrahamii*, *D. graveana*, *D. louvelii*, *D. mollis*, *D. purpurascens*, *D. trichocarpa* et *D. toxicaria*.

Ces études ont mis en exergue des caractères distinctifs entre les *Dalbergia* et *Diospyros* sur la base des propriétés des cernes et des parenchymes axiaux d'une part et du diamètre et longueur des vaisseaux et hauteur des rayons d'autre part. De plus, des distinctions fines entre bois de rose et pallisandre ont pu être détectées grâce à certaines caractéristiques des rayons à savoir leur structure (homocellulaire ou hétérocellulaire), leur densité et la régularité des étages.

Quoique le nombre de spécimens utilisés dans ces études ne permettent pas encore de généraliser ces résultats, elles révèlent toutefois la potentialité d'utiliser cette approche simple pour compléter les analyses plus sophistiquées et nécessitant des matériels plus avancés.

Des fiches techniques avec les caractères anatomiques ainsi que des bois de référence, pour une identification macroscopique de 10 espèces ont été élaborés. Des demandes de spécimens de bois saisis auprès de la Direction de l'Environnement et des Forêts ont été faites mais l'exactitude de leur nom et de leur origine n'est pas du tout fiable pour résoudre les problèmes d'identification.

2. EFFORTS DE PARTENARIAT

Des contacts et des collaborations avec des laboratoires et des institutions, spécialistes en identification des bois tels que RBG Kew, et Musée Royal de l'Afrique Central (MRAC) Bruxelles ont été déjà cherchés et sollicités, (USD 6,000) ;

Des financements auprès de la Royaume de la Norvège par le biais de l'OIBT (USD 100,000) ont été sécurisés pour renforcer les données d'inventaire obtenues dans la collaboration avec WWF (USD 30,000) afin d'avoir l'état de stock national ;

Des collaborations avec des experts Pete Lowry et Georges Schatz de MBG (USD 10,000) continuent toujours pour la révision taxonomique de *Diospyros* qui est l'un des genres les plus complexes et insuffisamment étudiés de la flore de Madagascar.

3. EFFORTS EN MATIERE DE LEGISLATION

Le gouvernement de Madagascar a publié le décret 2010-141 le 24 mars 2010 pour enrayer l'exploitation et l'exportation illégale de bois de rose de Madagascar. Cette mesure faisait suite à plusieurs actions de plaidoyer des partenaires technique et financier en environnement mais également de la volonté du gouvernement de préserver ces richesses nationales.

L'adoption d'une législation nationale ciblant spécifiquement les bois précieux est une condition nécessaire pour l'inscription des bois précieux dans l'annexe III.

III. INSCRIPTION DANS L'ANNEXE II DE LA CITES

Lors de la 20^{ème} session du Comité pour les Plantes (SC62) qui s'est tenue à Dublin en 2012, des recommandations pour l'inscription des bois précieux dans l'annexe II et une feuille de route a été adoptée. C'est une étape importante dans le processus car elle manifeste la volonté des spécialistes de la CITES à soutenir tous les efforts relatifs aux bois précieux dès maintenant jusqu'à la CoP16 de Bangkok.

Par ailleurs les recommandations issues de la table ronde organisée par Chatham House (Londres) le 23 et 24 avril 2012 sur la lutte contre le commerce illégal des bois précieux à laquelle des représentants du ministère de l'environnement et des forêts (MEF) et de la société civile ont participé, renforcent l'importance de l'inscription des bois précieux dans l'annexe II pour la CoP16 (rec. No 5) ainsi que la mise en place d'un système de traçabilité basé sur une base de données ADN des bois précieux (rec. No 3)

Enfin, la 36^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial qui s'est tenue au Tavricheski Palace à Saint Petersburg, du 24 juin au 06 juillet 2012, a vu l'adoption de recommandations sur les bois précieux en particulier l'Application de la législation existante sur l'interdiction du commerce illégal, comme précise le décret 2010-141 (rec. No 2) et la Prise de mesure des Etats parties à la Convention pour que le bois illégalement coupé à Madagascar soit interdit et ne puisse entrer dans leurs marchés nationaux (rec. No 3).

1. EFFORTS EN COURS

a) Analyse taxonomique (MBG)

Contrairement au *Dalbergia*, dont la taxonomie a été déjà l'objet de plusieurs études, *Diospyros* est l'un des genres les plus complexes et insuffisamment étudiés de la flore de Madagascar. Dans un effort pour clarifier les limites des espèces, G. Schatz et P. Lowry ont entrepris l'évaluation de ce genre dans le cadre du projet *Catalogue of the Vascular Plants of Madagascar*, et les résultats de cette étude préliminaire sont très probants. Parmi quelques 115 noms validement publiés, 87 sont acceptés comme de vraies espèces par ces spécialistes, mais la plupart ont été significativement re-délimitées pour avoir une cohérence par rapport à la morphologie et aux facteurs-clés éco-biogéographiques. 130 nouvelles espèces ont été également délimitées, ramenant ainsi à un total d'au moins 220-240 espèces de *Diospyros* connues. Sans la présente étude taxonomique, il aurait été impossible de fournir des identifications précises et fiables des espèces exploitées. En effet, la révision la plus récente de ce genre datait de 1952.

Actuellement, en utilisant ce cadre taxonomique mis à jour et robuste, nous sommes en mesure de déterminer les espèces exploitées et d'évaluer leurs distributions actuelles ainsi que leurs niveaux de menaces.

2. ETAPES SUIVANTES

a) Statut de conservation des bois d'ébènes

MBG en collaboration avec BGCI, l'IUCN Global Tree Specialist Group et le GSPM commenceront à partir d'Aout 2012 une évaluation utilisant les critères de la Liste Rouge de l'IUCN des ébènes de Madagascar. Les espèces les plus exploitées dans le nord ont été

priorisées pour cette évaluation, particulièrement celles des parcs nationaux de Marojejy et de Masoala.

Ainsi, ce travail apportera des arguments scientifiques supplémentaires pour l'intégration des bois d'ébènes de Madagascar dans l'annexe II de la CITES. De plus, elle permettra d'identifier les espèces ciblées par les exploitations et fournira des précisions scientifiques sur *Diospyros ferrea*, une espèce que Madagascar partage avec le sous-continent indien et certains pays de l'est africain.

b) Etat de stock exploitable

Actuellement, les arbres commercialement exploitables, c'est-à-dire ceux qui présentent un diamètre minimal d'exploitabilité (DME) n'existent plus que dans les zones protégées ou dans les forêts d'exploitation (Barret *et al.*, 2010). Des arbres ayant des diamètres inférieurs au DME commencent à être coupés alors qu'il faut au moins 80 ans à ces espèces pour atteindre le seuil d'exploitabilité.

Avec un financement du Royaume de Norvège, une étude d'images satellitaire combinée avec des travaux d'évaluation de stock sur terrain à l'intérieur et à l'extérieur de 11 aires protégées² est prévue démarrer en aout 2012. Cette étude mettra l'accent sur les 19 espèces de bois précieux les plus commercialisées identifiées dans les études précédentes.

c) Identification

Les travaux d'identification au niveau microscopique sur la base des caractéristiques anatomiques effectués jusqu'à maintenant ont permis de tester et d'affiner cette méthodologie. Une extension de l'application de cette approche à 15 espèces de *Dalbergia* et 20 espèces de *Diospyros* sera entreprise vers fin août 2012, une fois les spécimens de terrain collectés. De plus, la nécessité de trouver une méthode d'identification simple et facilement applicable à Madagascar presse et c'est pourquoi, le DBEV entamera dès le mois d'août une étude macroscopique visant à explorer les caractères macroscopiques éventuels (visibles à l'œil nu ou nécessitant une loupe de 10x) qui différencient les espèces du genre *Dalbergia* de celles de *Diospyros*



Bois de rose
© WWF Madagascar / Chris Maluszynski

² Anjanaharibe-Sud, Mananara Nord, Ankarafantsika, Andohahela, Andranomena, Montagne des Français, Corridors Ankeniheny Zahamena, Corridors Fandriana-Vondrozo, Amoron'i Onilahy, Pointe à Larrée et Manombo Mananivo

IV. PLAN D'ACTION

Date	Activities	Donors	Implementers
2008	Compilation of existing data on Madagascar' precious wood species	WWF	DBEV
2009	Ecological assessment (viability and stock) of <i>Dalbergia</i> and <i>Diospyros</i> species in two types of forest ecosystems : humid forest (Andranomenahely, SAVA region) and dry forest (Andranopasy, Menabe region) and development of management plans	WWF	DBEV
2010	Ecological assessment of <i>Diospyros</i> species in the North-West (Ankarafantsika, Tsaramandroso), South-West (Kirindy) and South-East (Mahabo-Mananivo, Manombo)	WWF	DBEV
	Taxonomic analysis of ebony trees of Madagascar	MBG	MBG
	Ecological assessment of the most traded species of precious wood of Madagascar	WWF	DBEV
	Publication of the Decree 2010-141 which prohibits the cutting, exploitation and exports of rosewood and ebony trees from Madagascar	MEF	MEF
June 2010	Development of a proposal for the listing of 50 species of <i>Dalbergia</i> and 120 species of <i>Diospyros</i> in the CITES Appendix III	WWF	DBEV
July 2011	Trade assessment and development of strategies to mitigate adverse social impacts precious wood exploitation	FAO	FAO, DVRN
September 2011	Effective listing of 104 species of <i>Diospyros</i> and 5 species of <i>Dalbergia</i> (rosewood) in CITES appendix III	CITES	CITES
January 2012	Anatomic study at the microscopic level of wood sample vouchers from 10 species of <i>Dalbergia</i> and <i>Diospyros</i> from Madagascar and identification of distinctive features between <i>Dalbergia</i> and <i>Diospyros</i> genera and within the genus <i>Dalbergia</i>	WWF	DBEV
March 2012	Development of a proposal document for the listing of 11 species of <i>Dalbergia</i> and 8 species of <i>Diospyros</i> in Appendix II to be submitted to the 20th meeting of the Plant Committee (Ireland)	WWF	DBEV
April 2012	Participation of representatives from AVG and the government at a week-long round table on precious wood in Chatham House (London)	Norway	AVG, MEF

July 2012	Development of a working document to be submitted to the 62nd meeting of the Standing Committee (Geneva)	AS Flore, WWF	AS Flore, WWF
August- September 2012	Stock assessment using a combined method of satellite imagery and inventory field works	Norway -ITTO	DBEV
	Conservation status of ebony trees (<i>Diospyros</i>) in the northern Madagascar	Norway -ITTO	MBG
	Anatomic study at the microscopic level of <i>Diospyros</i> and <i>Dalbergia</i> woods	WWF	DBEV
	Macroscopic study of <i>Diospyros</i> and <i>Dalbergia</i> woods	Norway -ITTO	DBEV
	FIRST DRAFT of an information document for importing countries and other interested countries or observers	AS Flore, OG	AS Flore, OG
	DRAFT proposal document for the listing of <i>Dalbergia</i> and <i>Diospyros</i> genera (with special mention « populations of Madagascar ») in CITES Appendix II	AS Flore, OG	AS Flore, OG
04 October 2012	SUBMISSION of final proposal for the listing of <i>Dalbergia</i> and <i>Diospyros</i> genera (with special mention « populations de Madagascar ») in CITES appendix II	AS Flore, OG and partners	AS Flore, OG
3-15 March 2013	16th Conference of Parties in Bangkok	AS Flore, OG and partners	OG, AS